

GF/II/VA/ML

Département de l'Aude
Canton de LÉZIGNAN-CORBIÈRES
Commune de LÉZIGNAN-CORBIÈRES

2024-716

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité - Fraternité

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

**PORTANT FERMETURE DU JARDIN PUBLIC « VICTOR HUGO »  
À L'OCCASION DU FORUM DES ASSOCIATIONS**

**Le Maire de la Ville de Lézignan-Corbières,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire,

**Vu** les dispositions des articles L.2121-1 et L.2122-4 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

**Considérant** l'organisation du forum des associations, par la Ville de Lézignan-Corbières, le samedi 7 septembre 2024, de 10 heures à 17 heures, dans le jardin public « **Victor Hugo** », il convient de prendre toutes les mesures pour garantir la sécurité des usagers pendant cet évènement,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Le forum des associations est organisé dans le Jardin Public « Victor Hugo », le samedi 7 septembre 2024 de 10 heures à 17 heures.

**Article 2**

Afin de permettre l'installation et l'enlèvement du matériel, le jardin public « Victor Hugo » sera fermé du vendredi 6 septembre 2024 à 12 heures au samedi 7 septembre 2024 à 20 heures.

La réouverture du jardin public se fera aux horaires habituels.

Le jardin Public sera ouvert au public de 10 heures à 17 heures, le samedi 7 septembre 2024, jour du forum des associations.

**Article 3**

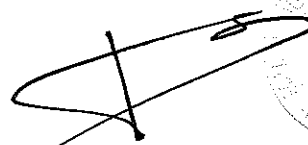
Le présent arrêté sera transmis à la Brigade de Gendarmerie, au Centre de Secours du SDIS, à la Police Municipale et aux Services Techniques de la Ville de Lézignan-Corbières.

**Article 4**

Le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le Chef de poste de la Police Municipale de la Ville de Lézignan-Corbières, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lézignan-Corbières, le 27 août 2024

Le Maire,



Gérard FORCADA

